



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO 2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Pierre-Yves LE BOUDEC .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

N° 2024.06.021

AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO 2024

Rapporteur : Laure LE MARÉCHAL

Le 29 octobre 2020, le Conseil Municipal approuvait la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo. Cette faculté est toujours très sollicitée par la population.

Les modalités d'attribution de l'aide financière suivantes avaient été définies, à savoir :

- La participation de la Ville s'élève à 30 % de la valeur d'achat dans la limite de 100 €,
- L'aide est attribuée à une personne physique résidant à Hennebont, sans condition de ressources,
- Elle est octroyée pour l'achat neuf d'un vélo enfant ou d'un vélo adulte de type vélo de ville, VTC (Vélo Tout Chemin) ou VAE (Vélo à Assistance Electrique). Pour les adultes, les VTT (Vélo Tout Terrain) et vélos de course et/ou de compétition sont exclus.
- Une seule subvention est accordée par foyer et par an.
- Le dossier de demande de subvention sera composé des pièces suivantes :
 - Formulaire de demande,
 - Copie de la facture d'achat établie par un commerçant transmise au plus tard dans les 30 jours suivant la date de facturation du vélo,
 - Justificatif de domicile (par exemple facture eau, électricité, télécoms...),
 - RIB.

Après réception des éléments et étude des pièces fournies, une validation du dossier est adressée au demandeur et la subvention lui est versée dans un délai maximal de huit semaines.

Aujourd'hui, au vu des modalités de fonctionnement et de l'évolution des pratiques sur d'autres communes, il est proposé d'étendre le dispositif, toujours sans condition de ressources :

- à tout type de vélos, excepté les vélos dits « sportifs » : VTT, Gravel et vélos de route,
- aux remorques ou carrioles à vélo,
- à l'électrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture.

A titre indicatif, depuis le début de la mise en place de cette aide financière, les montants alloués sont les suivants :

- 2020 : 1 084.57 €
- 2021 : 11 400.27 €
- 2022 : 14 586.46 €
- 2023 : 12 922.44 €
- **TOTAL : 39 993.74 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la dynamique engagée par la Ville autour des mobilités et plus particulièrement autour des déplacements doux,

Vu la délibération n°D202010011 du Conseil Municipal du 29 octobre 2020,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 3 juin 2024,

Vu l'avis de la Commission « Ville » du 12 juin 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le prolongement de la durée de transmission de la facture et de porter ce délai à 60 jours,
- ➔ **ÉTEND** l'aide financière à tout type de vélos, excepté les vélos dits « sportifs » : VTT, Gravel et vélos de route ; aux remorques ou carrioles à vélo ; à l'électrification d'un vélo ancien sur justificatif de facture toujours sans condition de ressources,
- ➔ **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à cette opération au budget et suivants au compte 65741.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ